

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2007

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 244)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par  
M. Derosier  
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 7**

Supprimer les alinéas 17 à 20 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le texte de la proposition de loi tend à restreindre le champ des marchés publics locaux au contrôle de légalité, ce qui est préjudiciable au respect de la législation relative aux compétences économiques des collectivités territoriales. Il convient donc de supprimer les alinéas litigieux.